

**SECTION 1 IDENTIFICATION**

**Appellation commerciale du produit:** Brite-N-Clean  
**Utilisation recommandée pour:** Nettoyant pour salles de bain à base d'acide  
**Restrictions d'utilisation:** Pour un usage industriel et institutionnel uniquement  
**Fabricant:** Maxim Chemical International Inc.  
 1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8, Canada  
 800-663-9925  
**Numéro de téléphone d'urgence/ Numéro de 24 heures :** Canada: Canutec 613-996-6666  
 É.-U.: Chemtrec 800-424-9300

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Dangers physiques:** CORROSIF POUR LES MÉTAUX  
**Dangers pour la santé:** CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1  
 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage:**



**Mot d'avertissement:** Danger  
**Avis de danger:** H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
 H318 Provoque de graves lésions oculaires.

**Avis de mise en garde:**

**Prévention:** P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
 P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
 P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/des lunettes de protection/une visière protégeant le visage.

**Interventions:** P390 Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel.  
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.  
 P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau [ou se doucher].  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.  
 P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette).

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage:** P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:** P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Acide phosphorique	5-10	68439-46-3
Éthoxylate d'alcool	3-7	7664-38-2

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**Inhalation:** Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Rincer abondamment la zone avec de l'eau froide pendant au moins 20 minutes ou

jusqu'à ce que l'aide arrive. Bien s'assurer que l'eau ne coule pas sur une autre partie du corps de la personne ou sur vous-même. Si possible, ne pas utiliser un jet d'eau puissant et concentré. Lors du rinçage de la brûlure à l'eau (et non pas avant), enlever les bijoux ou les vêtements recouverts de produits chimiques, à moins que ceux-ci ne soient collés au corps de la personne. Ne pas essayer de neutraliser la brûlure avec un traitement acide ou alcalin. Cela pourrait provoquer une réaction chimique aggravant la brûlure. Ne pas appliquer de pommade antibiotique sur la brûlure.

**Lentilles de contact:** Demander à la personne de rincer immédiatement l'œil ou les yeux sous le robinet, en les lavant en douceur, ou avec un récipient propre rempli d'eau. Maintenir le visage de la personne de sorte que l'œil blessé soit positionné vers le bas et sur le côté. Éviter de pulvériser un jet d'eau à haute pression dans l'œil ou les yeux. Rincer à l'eau tiède pendant 15 à 30 minutes. Pour les brûlures graves, continuez à rincer jusqu'à ce que vous soyez vu par un médecin ou vous rendiez dans une salle d'urgence. La personne devra maintenir l'œil aussi grand-ouvert que possible. Laver soigneusement les mains de la personne afin de s'assurer qu'aucun produit chimique ne soit toujours présente sur son corps. Rincer les yeux à l'eau afin de retirer les lentilles de contact. Si celles-ci se ne s'enlèvent pas, essayer de les retirer doucement après le rinçage. Ne pas frotter les yeux ou placer un pansement sur les yeux. En attendant les soins de premier secours, demander à la personne de porter des lunettes de soleil afin de diminuer la sensibilité à la lumière.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

**Inflammabilité:** Ininflammable.

**Point de rupture:** Ininflammable.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

**Risques inhabituels d'incendie/explosion:** Tout contact avec des métaux réactifs est susceptible de produire de l'hydrogène gazeux inflammable.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de phosphore.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

**Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit:** Porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage:** Utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30 C (86 F) et à l'abri du gel. Ne pas entreposer dans des contenants métalliques.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Limites d'exposition:**

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** ventilation générale adéquate.

**Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:**

**Gants:** des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

**Masques/Lunettes de protection:** utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

**Appareil respiratoire:** ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour

la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

**Tablier:** en caoutchouc / PVC lorsque le contact avec la peau peut se produire.

**Bottes:** bottes en caoutchouc.

**Autres équipements de protection:** bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence:</b>	Gel liquide bleu clair.
<b>Odeur:</b>	Parfum de cerise.
<b>Seuil d'odeur:</b>	S.O.
<b>pH:</b>	< 1,0
<b>Point de fusion/Point de congélation:</b>	S.O.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	S.O.
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C
<b>Taux d'évaporation (eau = 1):</b>	S.O.
<b>Inflammabilité:</b>	Non inflammable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	Aucun.
<b>Pression de vapeur:</b>	S.O.
<b>Densité de vapeur:</b>	S.O.
<b>Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):</b>	1,1 à 20 °C
<b>Solubilité(s):</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partition: n-octanol/eau:</b>	S.O.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non inflammable
<b>Température de décomposition:</b>	S.O.
<b>Viscosité:</b>	S.O.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique:** Stable dans des conditions de stockage normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Éviter le contact avec les acides/oxydants.

**Conditions à éviter:** Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5°C (41°F). Éviter le contact avec des métaux réactifs.

**Incompatibilité:** Corrosif pour les métaux, produit de l'hydrogène gazeux inflammable. Non compatible avec le fluor, les agents oxydants/réducteurs puissants, les bases, les métaux, le trioxyde de soufre, le pentoxyde de phosphore

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de sodium, de carbone et autres composés organiques non identifiables.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition probables:</b>	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
<b>Symptômes:</b>	Corrosif pour les yeux et la peau.
<b>Estimations de la toxicité aiguë:</b>	Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg
<b>Cancérogénicité:</b>	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes recommandées d'élimination des déchets:** réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>RTMD canadien</b>	
<b>Numéro d'identification ONU:</b>	1805 (quantité limitée)
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Acide phosphorique en solution
<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER**

- 4 = Extrême
- 3 = Élevé
- 2 = Modéré
- 1 = Léger
- 0 = Négligeable

**SIMD**

3	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection  
C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD  
Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

**Liste des acronymes:**

- ACGIH** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
- CRF** Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
- SIMD (HMIS)** Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
- CIRC (IARC)** Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
- FDS (SDS)** Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
- MSHA** Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
- S.O..** Sans objet (Non disponible)
- NIOSH** National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
- NTP** National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
- OSHA** Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
- PEL** Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
- TDMD** Transport De Marchandises Dangereuses
- TLV** Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
- ONU (UN)** Organisation des Nations-Unies (United Nations)
- SIMDUT (WHMIS)** Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation      DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022